



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/878

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et l'Association Lyon City Design, dans le cadre de l'événement « Urban Forum » du 18 mars au 12 avril 2015

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 16 MARS 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAINE (pouvoir à M. COULON)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/878 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON / BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET L'ASSOCIATION LYON CITY DESIGN, DANS LE CADRE DE L'EVENEMENT « URBAN FORUM » DU 18 MARS AU 12 AVRIL 2015 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Lyon City Design est une association qui a entre autres objectifs la promotion des atouts de la métropole lyonnaise pour qu'elle devienne un « territoire de design » et la diffusion de la démarche design au plus grand nombre.

Créée en 2012 et présidée par Bernard Reybier, PDG de l'entreprise FERMOB, elle regroupe des designers, des écoles, des industriels et des représentants d'institutions, tous unis par la conviction que le design est un élément du mieux vivre ensemble et déterminant dans la construction de la société de demain.

Lyon City Design, centre d'échanges et d'informations, met en valeur les démarches d'innovations et participe ainsi aux initiatives locales autour du design.

L'association est notamment l'organisatrice de l'exposition Lyon City Design Urban Forum et des conférences Lyon City Design Arena.

Elle organise, en 2015, un « Urban Forum », manifestation de promotion du design urbain, centré sur le quartier en mutation de la Part-Dieu, du 18 mars 2015 au 12 avril 2015.

La Bibliothèque municipale de Lyon est orientée vers le public et veille à adapter en permanence ses espaces à ses usagers. Elle prépare la rénovation de la Part-Dieu en écho aux mutations du quartier de la Part-Dieu dans lequel elle est un des deux pôles culturels majeurs avec l'Auditorium de l'Orchestre national de Lyon. La Bibliothèque est un lieu ressources sur le design par la profondeur de ses collections.

Dans le cadre de cet événement, la Bibliothèque municipale et Lyon City Design proposent un partenariat. Il est donc soumis à votre approbation une convention ayant pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières relatives au partenariat entre la Bibliothèque municipale et Lyon City Design.

La Bibliothèque municipale s'engage sur les éléments suivants :

- Accueil de l'installation des dispositifs Rainboxx et du dispositif Luciole dans son espace ouvert au public, du 18 mars 2015 au 12 avril 2015.
- Accueil du public de l'inauguration de la manifestation le 18 mars à 18h30.
- Accueil du public de plusieurs conférences avec les options suivantes :
 - 20 mars à 18h30 ;
 - 21 mars à 11h00 ;
 - 24 mars : une conférence possible à 12h30 ;
 - 26 et 31 mars : deux conférences possibles sur les trois (en attente d'une option d'une autre conférence de la Bibliothèque municipale) à 18h30.
- Accueil d'un cocktail déjeunatoire à l'issue d'une des conférences dans une salle privative.
- Accueil d'un linéaire de vente d'ouvrages ARchilib à l'occasion des conférences citées ci-dessus.

De son côté, Lyon City Design se charge de tous les aspects concernant la sélection, le financement, la réalisation et le montage des installations Rainboxx et Luciole.

L'Association finance et organise l'inauguration de l'événement Urban Forum dans l'enceinte de la Bibliothèque municipale. Elle organise les conférences, accueille les conférenciers et fait la médiation avec le public lors des conférences.

Lyon City Design organise le cocktail déjeunatoire dont elle s'assure du financement et de l'organisation du filtrage du public.

Elle organise le comptoir de vente d'ouvrages en étant seule responsable des relations avec le libraire qui percevra l'intégralité des recettes.

L'Association s'engage également à respecter le règlement intérieur de la Bibliothèque municipale et à respecter les consignes de la Bibliothèque municipale pour toute installation technique.

La convention s'applique dès le début de l'événement (18 mars 2015) pour une durée d'un an.

La Bibliothèque municipale et Lyon City Design s'engagent, dans le cadre des actions menées en commun, à mentionner le logo ou à citer chaque partenaire dans les documents de communication créés.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et Lyon City Design, dans le cadre de l'événement « Urban Forum » du 18 mars au 12 avril 2015, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous documents y afférents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN